

RÈGLEMENT 2018



Le principe:

Une aventure de marche et vol de 3 jours le long de la chaîne du Jura de Baulmes à Orbe.

Les moments clés:

Accueil des pilotes le vendredi 27 avril entre 8h00 et 9h00 à l'atterrissage de Baulmes. Briefing à 9h20, départ à 10h00 pour 3 jours de course.

Le terrain de jeu:

Départ et arrivée à l'atterrissage de Baulmes. Utilisation du relief du Jura à l'Ouest et à l'Est, hors des sentiers battus.

Les règles du jeu:

A partir du départ donné chaque matin, les pilotes doivent boucler un parcours constitué de plusieurs balises fixes prédéfinies, qui seront confirmées au départ de l'épreuve par le Directeur d'épreuve en fonction des conditions météo. Des balises optionnelles sont également définies: elles sont volontairement plus difficiles mais permettent ainsi aux meilleurs pilotes d'acquérir des points supplémentaires. Les pilotes sont attendus chaque soir au plus tard à 19h00 au bivouac prévu et arrivée finale au terrain d'atterrissage de Baulmes avant 16h30. Malus importants en cas d'arrivée tardive (ceci afin de garantir un service et une sécurité optimale).

Comment ?

Seuls 2 moyens de locomotion sont autorisés sans pénalité : votre voile et/ou vos chaussures. Le pilote peut être suivi par un assistant, mais cela n'a que peu d'importance vu le concept par étape. Les affaires personnelles non obligatoires durant la course peuvent être embarquées dans une navette.

Pour les participants hors délais ou à bout de force, il est autorisé de prendre le réseau de train régional (ou un autre moyen si l'endroit n'est pas desservi), moyennant une pénalité importante. Plus de précision sous 4.7.

Pourquoi ?

La Jura Hike & Fly est une compétition qui se veut en premier lieu accessible et conviviale, tout en donnant la possibilité aux compétiteurs de haut niveau de pouvoir peaufiner leurs préparations en vue des courses durant la période estivale. C'est aussi l'occasion de découvrir une région de vol étonnante.

1. ORGANISATION

1.1 Organisateur et Directeur d'Epreuve (DE)

L'organisateur est le Vol Libre Suchet (comité spécifique). Le Directeur d'Epreuve est choisi par l'organisateur.

1.2 Jury / Comité de course

Le Directeur d'épreuve (qui est un membre du comité d'organisation, hors compétition) et un pilote désigné par l'organisation constitue le comité de course. Ce comité valide les parcours lors des briefings, statue en cas de litige entre concurrents, sanctionne par des pénalités et valide les calculs de distance

permettant l'établissement du classement. Le comité de course se réserve le droit d'adapter les règles de la course s'il le juge nécessaire.

1.3 Conditions de vol et de marche

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de vol ; l'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques devant être un souci de chaque instant.

1.4 Conditions de report ou d'annulation

Si les prévisions météorologiques s'avèrent exceptionnellement défavorables, le comité de course se réserve la possibilité de modifier le programme ou les horaires. De même, il peut neutraliser la course sur une partie de la durée de l'épreuve. Dans ce cas, les pilotes seront avertis au briefing, ou par SMS.

Toutefois, le Marche & Vol est une activité d'extérieur dont le principe même est de jouer au mieux avec les éléments, tant au sol que dans les airs. Une annulation n'est donc pas envisageable pour des raisons météorologiques. Aucun remboursement partiel ou complet ne sera accordé dans ce cas.

2. PILOTES

2.1 Conditions générales de participation

Chaque pilote doit obligatoirement :

- Être titulaire d'une licence de pilote, catégorie parapente (FSVL ou équivalent).
- Pouvoir justifier d'une RC aérienne
- Être titulaire d'une qualification biplace pour le pilote biplaceur

L'organisation recommande fortement aux pilotes d'être titulaires d'une assurance accident individuelle, ainsi que d'une assurance de rapatriement (Air Glacier, Rega). En effet, les concurrents ne bénéficient d'aucune assurance complémentaire en dehors de leur couverture individuelle.

2.2 Règles de course

- Le pilote doit avoir avec lui en permanence son matériel de vol (cf article 5.1).
- Le pilote choisit un matériel unique et complet pour les 3 jours de course. En cas de dommages et après demande auprès du jury, le pilote peut en changer (cf. article 5.1.2).
- Le pilote doit voler dans des conditions aérologiques adaptées à son niveau de pilotage et à sa fatigue. Il est responsable de ses choix, et s'engage à ne pas s'exposer physiquement.

2.3 Règles de déplacement

- Le pilote a le droit seulement de marcher et de voler, toute autre forme de déplacement est strictement interdite (nage, escalade, ...).
- Route : Seuls les itinéraires autorisés aux piétons peuvent être empruntés. Il appartient à chacun d'en sortir à ses risques et périls. Les itinéraires soumis à des arrêtés sont interdits.

2.4 Règles de vol

- La violation d'un espace aérien contrôlé entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote.
- La violation d'une zone aérienne réglementée (les 3 zones de l'arrêté biotope au Mont d'Or) entraînera la disqualification du pilote.

- Le pilote doit être en mesure de fournir une trace GPS de tous ses vols afin qu'elle puisse être contrôlée par l'organisation. Le défaut de production de trace ou d'une partie de la trace peut entraîner des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.
 - Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément aux lois suisses et françaises, comme l'interdiction du vol dans les nuages.
- Le non-respect de ces règles est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.
- Le lestage est toléré pour autant que le PTV de l'aile soit respecté. Le lest fait partie du matériel de vol et doit donc être porté par le pilote.

2.5 Application des pénalités

Le comité de course se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

Tout pilote ayant été pris ou soupçonné d'avoir triché pourra faire l'objet de pénalités ou plus grave, d'une disqualification.

Une pénalité peut être aussi décidée dans le cas où le jury juge la conduite d'un pilote dangereuse pour son intégrité physique notamment dans son choix de voler dans des conditions extrêmes (vent fort, orage à proximité). Cette pénalité peut s'appliquer pendant la course ou à posteriori après vérification des traces.

3. ASSISTANTS

3.1 Comment ?

Chaque pilote peut avoir un assistant. Il n'est par contre pas là pour porter le matériel de vol obligatoire spécifié plus loin... Si c'était le cas, des sanctions allant jusqu'à la disqualification pourraient être prononcées envers le pilote.

L'organisation demandera les coordonnées (nom et n° de téléphone) de l'assistant afin d'avoir un contact supplémentaire durant la course. Un pilote ne peut donc pas changer d'assistant pendant la course, sauf après demande et validation du comité de course.

4. MODALITÉS

4.1 Modalités d'inscription

L'inscription se fera par formulaire sur notre site JuraHikeFly.ch. En cas de problème, un formulaire pourra être envoyé par mail. Le paiement se fait par virement bancaire après réception du mail de confirmation de réception du formulaire. Il y a 30 places disponibles. Les 30 premiers inscrits et validés seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription. L'organisation se réserve le droit d'inviter des pilotes supplémentaires.

4.2 Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions s'élèvent à 250 CHF par pilote, qui comprennent :

- Gestion de la sécurité
- Navette avec affaires personnelles
- Hébergement en demi-pension les 2 soirs de la course (sac de couchage et matelas fortement recommandés).
- Balise satellitaire pour la sécurité et le suivi de la course

- Repas et remise des prix le dimanche en fin d'après-midi
- Prix souvenir pour tous les participants

Clause de non remboursement : en cas de désistement avant le 1 avril, seul 150 CHF seront remboursés. Passé cette date, plus aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les biplaces, un montant unique de 450.- sera demandé, incluant 2 packs solo avec une seule et unique balise. Seulement 250.- seront remboursés avant le 1 avril.

4.3 Liste des inscrits

La liste officielle des participants sera actualisée régulièrement sur le site internet (paiement ok). L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la Jura Hike & Fly participent à l'intégralité de l'épreuve. Un pilote désirant participer partiellement à la course devra l'annoncer au minimum 10 jours avant le départ.

4.4 Décharge de responsabilité et droits à l'image

Chaque pilote doit impérativement signer la décharge fournie par l'organisation. Les pilotes autorisent la Jura Hike&Fly à utiliser leurs images pour les photos, films, reportages, articles, etc.

4.5 Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer directement à l'arrivée de l'étape ou communiquer leur état et leur position par SMS au plus tard 15 minutes après l'heure limite. Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement (heure d'arrivée max +30 minutes, au frais du pilote).

L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification du pilote.

Procédure de retrait ou de désistement : Si un pilote désire quitter la Jura Hike & Fly, il doit aussitôt en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits ou stoppera sa course à son point d'arrêt.

4.6 Temps de course/ Temps de repos nuit / Heure limite / Neutralisation

Le temps course commence dès le départ officiel de la manche, jusqu'à sa fin.

Durant cette période, l'activation du Livetracker est obligatoire. En cas de panne du Livetracker, prendre contact par téléphone avec l'organisation.

Le Temps de repos commence dès l'arrivée, jusqu'au départ de la manche suivante. Il est de plus de 12 heures.

L'Heure d'arrivée limite des J1 et J2 est 19h00, celle de J3 16h30. Au-delà de cette limite, une pénalité sera comptabilisée. Ceci afin de pouvoir garantir un repas en commun agréable, ainsi qu'un repos suffisant à tous. Comme indiqué précédemment, sans nouvelle d'un concurrent 30 minutes après cette heure limite, les secours seront alertés.

L'organisateur et le directeur d'épreuve ont le droit de neutraliser la course à tout moment, si un problème majeur survient (SMS).

4.7 Utilisation d'un moyen transport (train-bus-voiture)

Afin de rendre plus accessible la course, l'utilisation d'un moyen de transport est autorisé pour le retour à l'arrivée, une pénalité de 150 points sera attribuée lors de chaque utilisation. Les pilotes ayant utilisés cette option ne seront pas classés dans le top 10 final.

4.8 Cas d'urgence / déclenchement de Secours

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : « J'AI BESOIN DE SECOURS ». Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

En cas d'accident :

Étape 1 : Le déclenchement de secours s'effectuera directement auprès des services de secours (même procédure qu'un secours hors course).

Étape 2 : Le pilote ou l'assistant informera dès que possible l'organisation afin de prendre les mesures appropriées.

4.9 News live en préparation et en course

Les pilotes ou leurs assistants ont la possibilité d'envoyer des news durant leur préparation et la course. Le mur FB de la page Jura Hike & Fly, ainsi que le #JHF17 sur Instagram sont à disposition. Quelques mots ou images, histoire de partager cette aventure. Un prix spécial sera décerné sur ce thème...

4.10 Le classement

- Le classement est réalisé par cumul des points selon la table officielle « Tableau des résultats » et sera mis à jour régulièrement. En cas de pilotes ex-aequo, le nombre de point le J3, puis l'ordre d'arrivée lors du J3 sera pris en compte.
- La trace de chaque pilote doit comporter au moins un point dans chaque cylindre de balise à rayon défini.
- En cas de non validation d'une balise du parcours, les points de celle-ci seront annulés. En cas exceptionnel, une photo de la balise avec le pilote visible dessus, datée, comptera comme balise validée.
- Le classement provisoire sera établi chaque soir après la saisie des cartes de contrôle personnelle et des éléments du « live tracking ». Toutefois, chaque concurrent doit pouvoir fournir une trace de son GPS pour vérification des passages de balises à la demande de l'organisation. Il est donc important de stocker les traces dans le GPS, soit de les décharger dans un ordinateur afin de fournir à la fin de l'épreuve l'ensemble des traces. Le pilote choisit les options de la trace suivant la capacité de mémoire du GPS et de son appréciation.
- En cas de classement très serré, le comité de course peut demander à certains pilotes de fournir les traces GPS afin que le classement final soit juste et fair-play.
- Les pilotes ayant concourus tous les jours de la compétition seront classés avant ceux qui auront manqué un ou deux jours. Pour le même nombre de jours de participation, les pilotes présents au départ seront classés devant.
- Les points de la dernière balise ne sont comptabilisés que si le participant a validé toutes les balises fixes et qu'il est arrivé dans les temps.
- Les points des balises optionnelles seront comptabilisés à 50% si les deux premières balises fixes ne sont pas validées.
- Le rang d'arrivée donnera 30 points au premier, 29 au deuxième, etc. Ces points seront comptabilisés dans tous les cas.
- La balise OVNI (cf. 6.4) n'est comptabilisée que si toutes les balises fixes et optionnelles sont validées.
- Les balises « sol » ne sont comptabilisées qu'en cas de présentation d'un selfi avec zone reconnaissable de la balise (panneau, signal, mur,...), ou de sa diffusion sur FB ou Instagram (#jhf17).

4.11 Le dopage

Conformément à la loi et au règlement de Swiss Olympic : l'usage de produits dopants est strictement interdit hors cadre de prescriptions médicales particulières et justifiées.

4.12 Respect du milieu

Chaque pilote et assistant s'engagent à ne laisser aucune trace de leur passage et à respecter le milieu dans lequel ils évoluent, faune (cf. Zone réglementée Mont d'Or), flore, et sol.

Nous ne tolérerons aucun déchet non dégradable sur notre passage, ni infraction à la zone du Mont d'Or, tolérance zéro. La violation de cet engagement entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote (cf. 2.4).

5. MATÉRIEL DE VOL

5.1 Matériel obligatoire lors de la Jura Hike & Fly

Les compétiteurs ont le choix du matériel utilisé, ce choix est placé sous leur seule responsabilité.

- Une voile solo ou biplace

- Un sac de portage (unique)
- Sellette homologuée (unique)
- Parachute de secours homologué
- Casque
- Téléphone portable fonctionnant sur le réseau suisse en garantissant son fonctionnement (accu ou chargeur) durant les heures de course, y compris envois de news.
- GPS
- Live Tracker (mis à disposition par l'organisation)
- Kit de survie (couverture de survie, sifflet, lampe)

La totalité de cet équipement doit être en possession du pilote lors des temps de course. Durant la course, il ne peut pas être porté par une autre personne que le pilote lui-même.

Le comité de course peut inspecter l'équipement du pilote à tout moment. Il n'est pas possible de changer de matériel de vol, sauf en cas de détérioration de celui-ci. Dans ce cas, le pilote doit le déclarer et recevoir l'autorisation du comité de course.

5.2 Matériel conseillé

- Gants, veste imperméable, bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, crème solaire, vario, trousse de secours, protection dorsale, une carte géographique de la zone ou une copie, afin de pouvoir facilement se localiser sans GPS

5.3 Live Tracker

- L'utilisation d'un module Live Tracker permettra un suivi de la course du pilote durant toute l'épreuve sur Internet. Il ne constitue pas une preuve du parcours réalisé.
- La mise en marche, l'arrêt et l'activation du Live Tracker est sous la responsabilité du pilote.
- Une mauvaise utilisation du Live Tracker pourra entraîner des pénalités.
- Le pilote est responsable de sa balise

5.4 GPS

Chaque pilote gère l'autonomie de son GPS et ses batteries.

Trace GPS : La trace GPS en format ICG format UTM WGS84, doit pouvoir être fournie à l'organisation pour preuve du parcours réalisé par le pilote.

La trace du GPS fourni doit comporter au moins un point dans chaque cylindre de balise à rayon défini.

Chaque pilote devra pouvoir fournir le câble correspondant à son matériel pour le déchargement des traces.

6. PARCOURS

6.1 Le parcours :

Le parcours s'effectue à pied ou en vol en passant les balises définies lors du briefing, par le Directeur d'épreuve. Le parcours sera choisi en fonction des considérations météorologiques et sportives sur une distance totale allant de 100 à 200km. Les concurrents seront amenés à visiter le massif jurassien franco-suisse, en passant par les différents sommets de cette crête orientée SO-NE.

6.2 Départ :

Le départ à pied sera donné à 10h00 à l'atterrissage de Baulmes (Ecole de Philippe Briod).

6.3 Les balises fixes :

Ces balises constituent la colonne vertébrale du parcours. Pour être comptabilisées, les balises doivent être passées, en vol ou à pied, dans un rayon défini dans « Balises ». La liste des balises fixes sera disponible sur le site internet et sera confirmée lors du briefing pilote par le Directeur d'épreuve.

6.4 Les balises optionnelles :

Ces balises sont à disposition des pilotes afin d'augmenter la difficulté du parcours et ainsi, permettre de récolter plus de points. Mais attention aux délais, des pénalités importantes seront distribuées en cas de dépassement de délai d'arrivée. La liste des balises optionnelles potentielles sera également à disposition sur notre site.

Une balise OVNI pourra être rajoutée lors du briefing de la journée afin de compléter le parcours en cas de très bonnes conditions. A faire lorsqu'il ne reste plus que cette balise avant de passer la ligne d'arrivée.

6.5 Arrivée :

L'arrivée est située à l'atterrissage de Baulmes.

Ce règlement est susceptible d'évoluer d'ici la course, seule la dernière version est valide (information au briefing du départ).